

DROITS DU BÉNÉVOLE

- > **DROIT À L'INFORMATION** : savoir ce qui se passe dans le domaine du bénévolat et au Centre d'action bénévole, ceci dans le but de favoriser un sentiment d'appartenance.
- > **DROIT À UNE PARTICIPATION LIBRE** : aucune implication n'est obligatoire.
- > **DROIT DE RECEVOIR UNE FORMATION** adéquate, donnée de façon compétente.
- > **DROIT D'ÊTRE SUPPORTÉ** dans son action bénévole, en tout temps, par le CAB.
- > **DROIT DE RECONNAISSANCE**, reconnaissance, de considération et d'appréciation pour son implication bénévole. Le CAB organise d'ailleurs plusieurs activités de reconnaissance : fête de Noël des bénévoles du CAB, soirée de reconnaissance des bénévoles du CAB et soirée régionale de reconnaissance des bénévoles (pour tous les organismes de la MRC).
- > **DROIT D'ÊTRE ENTENDU ET ÉCOUTÉ** dans ses revendications.

COORDINATION DES BÉNÉVOLES

La personne accueille les bénévoles et les informe sur les diverses possibilités de bénévolat au CAB et dans d'autres organismes partenaires. N'hésitez pas à la contacter pour donner vos commentaires sur votre bénévolat et pour faire des suggestions.

819 849-7011, poste 215

benevoles@cabmrccoaticook.org

BOTTIN DU CAB

23, rue Cutting, Coaticook (Québec) J1A 2G2

 facebook.com/cabcoaticook

www.cabmrccoaticook.org

819 849-7011

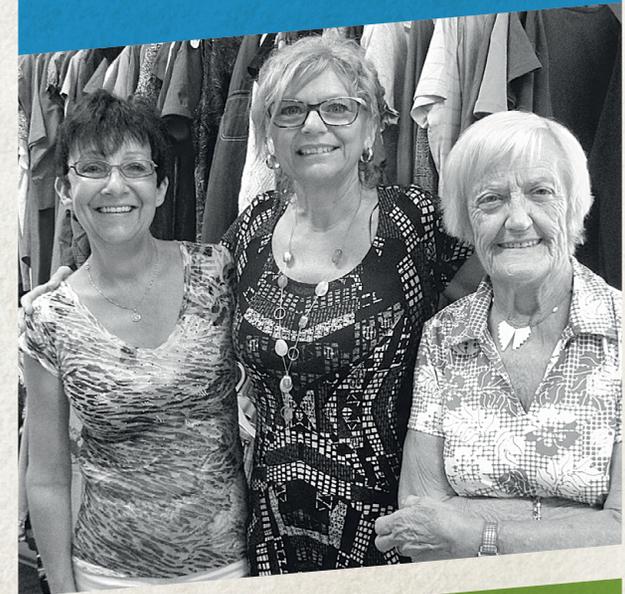
- > **DIRECTION**
Poste 213
- > **COORDINATION DES RESSOURCES BÉNÉVOLES ET DES COMMUNICATIONS**
Poste 215
- > **COORDINATION DU MAINTIEN À DOMICILE ET DES DÉPANNAGES**
Poste 224
- > **ANIMATION DES CUISINES COLLECTIVES**
Poste 233
- > **ACCOMPAGNEMENT-TRANSPORT, RÉCEPTION, ET SECTEUR VESTIMENTAIRE**
Poste 201
- > **BOUTIQUE MOD-ÉCOLO**
Poste 205

HEURES D'OUVERTURE

- > **RÉGULIÈRES**
Lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
sauf les mardis après-midi (fermé)
- > **ESTIVALES** (juin, juillet et août)
Lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
sauf les mardis après-midi (fermé)
- > **BOUTIQUE MOD-ÉCOLO**
Lundi, mardi et mercredi : de 9 h à 16 h
Jeudi : de 9 h à 20 h • Vendredi : de 9 h à 19 h
Samedi : de 9 h à 15 h • Dimanche : fermé

CENTRE
D'Action **BÉNÉVOLE**
DE LA MRC DE COATICOOK

GUIDE DU BÉNÉVOLE



MISSION DU CAB

Promouvoir l'action bénévole dans les différents secteurs de l'activité humaine et susciter une réponse à des besoins du milieu. Les bénévoles sont d'ailleurs au centre de la mission du CAB.



POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Les frais de déplacement et stationnement, s'il y a lieu, sont remboursés à la réception du formulaire conçu à cet effet et incluant les reçus originaux, **uniquement pour les services suivants :**

- > **ACCOMPAGNEMENT D'UN USAGER À UN RENDEZ-VOUS MÉDICAL**
- > **TRANSPORT DE REPAS POUR LA POPOTE ROULANTE**
- > **TRANSPORT DÉPANNAGE FAMILLE**
- > **VISITES AMICALES**

Le montant du remboursement des déplacements est fonction du nombre de kilomètres parcourus. Un taux au kilomètre est fixé régulièrement par le conseil d'administration.

Attention : le déplacement entre le domicile du bénévole et les locaux du CAB n'est pas remboursé.

ASSURANCE / RESPONSABILITÉ

Les bénévoles du CAB sont **couverts par la CNESST dans l'exercice de leur fonction** (tout travail exercé ou organisé par et pour le CAB, et ce indépendamment du lieu du travail ou de l'activité).

En ce qui concerne les activités nécessitant l'utilisation de l'automobile du bénévole, celui-ci se doit d'aviser son assureur automobile de son implication bénévole et du fait qu'il utilise son véhicule automobile pour ses activités bénévoles.